



PROTECTION DU PERSONNEL AGRICOLE ET DES RIVERAINS

PROTÉGER LE PERSONNEL AGRICOLE ET LES RIVERAINS

Mesures essentielles de précaution pour les travailleurs et les riverains :

- Informez en amont du traitement toutes les personnes qui travaillent sur l'exploitation, ainsi que les riverains, le cas échéant.
- Coordonnez les travaux pour éviter les contaminations secondaires au sein de l'exploitation et entre exploitations voisines.
- Prenez l'environnement immédiat en compte (habitations, espaces publics, etc.), notamment en cas de vent.

EN PRATIQUE

Il est interdit de pulvériser des produits phytosanitaires en cas de vent de 12km/h ou plus (3 ou plus sur l'échelle de Beaufort), et déconseillé en cas de:

- Températures extrêmes (moins de 5°C ou plus de 25°C)
- Humidité extrême (moins de 60% ou plus de 95% d'humidité)
- Fortes pluies

DÉLAIS DE RENTRÉE EN PARCELLE (DRE) APRÈS UN TRAITEMENT PHYTO

Pour rentrer dans une parcelle après la pulvérisation de produits phyto sur une végétation en place, entre 6 et 48 heures d'attente sont nécessaires (selon les phrases de danger H*** indiquées sur l'étiquette du produit).